

## Ecodéveloppement et souveraineté alimentaire : Quels enjeux pour le Sud ? <sup>44</sup>

Catherine FIGUIERE, Renaud METEREAU

*UPMF Grenoble, CREG*

**Résumé :** Cet article vise à rapprocher deux projets pour en tester la complémentarité : l'écodéveloppement porté par I. Sachs dès 1972 et la « souveraineté alimentaire » développée par la *Via Campesina* depuis 1996. Leurs similitudes apparentes (thématiques, objectifs, etc.) méritent en effet d'être approfondies. Le questionnement de leur congruence théorique constitue un point incontournable de la démarche. Inscrits tous deux plus ou moins explicitement dans une approche anthropocentrée en durabilité forte, ils peuvent être situés dans les travaux s'inspirant de la socio-économie politique du développement durable. Ils peuvent dès lors être appréhendés comme des projets complémentaires.

**Mots clés :** Ecodéveloppement, Sachs, souveraineté alimentaire, Via Campesina, Socio-économie politique

La parution du rapport 2008 sur le développement dans le monde de la Banque Mondiale, consacré à l'agriculture et à son rôle en matière le développement, principalement dans les zones rurales pauvres, confirme la réaffirmation de l'agriculture dans l'élaboration de stratégies de lutte contre la pauvreté. Cette tendance est renforcée par le contexte de forte instabilité des prix sur les denrées alimentaires et de crise alimentaire mondiale (FAO, 2008). En effet, la prise en compte du secteur agricole comme un secteur moteur du développement a souvent été marginale alors que, paradoxalement, il contribue dans certains pays de manière substantielle à la croissance économique, d'une part ; et ce sont les progrès préalablement réalisés dans le secteur agricole qui permettent l'émergence d'activités industrielles, d'autre part (Karve, 1964 ; Vindel et Jacquet, 2011). On ajoutera que l'insatisfaction de ce besoin élémentaire qu'est l'alimentation, pour une part non négligeable de la population, découle largement des défaillances du système agroalimentaire organisé à différentes échelles territoriales.

Lors de la décennie précédente, en 1996, en parallèle au Sommet Mondial de l'alimentation à Rome, la *Via Campesina*, fédération internationale d'organisations paysannes, proposait déjà un projet pour tenter de remettre la question agricole au cœur du processus de développement : la recherche d'une souveraineté alimentaire pour les pays en développement. La *Via Campesina* profitait d'un Sommet de la FAO visant à redéfinir les objectifs de la sécurité alimentaire dans le nouveau contexte de

---

<sup>44</sup> Une première version de ce texte a fait l'objet d'une communication au Colloque « *Les représentations Nord - Sud du développement durable* », 19 - 20 décembre 2012, IUFM d'Auvergne-Clermont Ferrand.

crise alimentaire. La souveraineté alimentaire s'affiche alors comme un complément opérationnel au projet de sécurité alimentaire de la FAO, pour les pays en développement. Les propositions sont centrées sur la mise en place d'une politique agricole permettant aux paysans de vivre dignement de leur travail en satisfaisant prioritairement les besoins locaux, et nationaux. Vingt-quatre ans après le sommet de Stockholm qui a vu la première évocation de l'écodéveloppement, force est de constater que les thèmes abordés et les priorités affichées par ces deux projets révèlent de très nombreuses congruences.

Le projet de cet article est alors né d'une rencontre entre deux auteurs : l'un travaillant sur la souveraineté alimentaire, l'autre sur l'écodéveloppement ; l'un cherchant à opérationnaliser le développement durable dans les PVD (et PMA, en particulier en Amérique Latine), l'autre adoptant un questionnement délibérément théorique. Les similitudes entre les deux projets n'ont pu que leur sauter aux yeux, l'envie de les approfondir a suivi. Prenons par exemple le propos suivant de Raffestin (1981, p. 214-215), « poursuivre ce projet c'est demander de s'abstraire du raisonnement économique en usage au Nord (ainsi) renoncer à la théorie des coûts comparatifs qui a eu pour conséquence de maintenir le Sud dans une situation néocoloniale. Ce renoncement n'implique pas le refus de la spécialisation ; il rend moins rigide la spécialisation. Le Sud doit inventer sa propre théorie économique, car celle-ci n'est pas unique n'en déplaie aux économistes... mais ils le savent bien, même si c'est épistémologiquement inconfortable. » A quel projet fait-il référence ? Souveraineté alimentaire ou écodéveloppement ? Impossible de trancher tant les philosophies sont proches, les objectifs, parents, et les moyens pour les atteindre, comparables. La date de publication aura mis le lecteur attentif sur la piste, en 1981, la *Via Campesina* n'existe pas encore et c'est donc bien d'écodéveloppement dont il est ici question.

En cherchant à tester l'hypothèse de la complémentarité entre ces deux projets, le propos devrait permettre, d'une part, de faire le point sur le statut du projet de souveraineté alimentaire ; d'autre part, de se réapproprier le projet d'écodéveloppement porté par Ignacy Sachs et Maurice Strong dès 1972, pour comprendre à la fois son intérêt pour le Sud aujourd'hui, et les raisons de son éviction au cours des années 1980. Il ressort que ces deux projets ont notamment deux grands points communs.

Le premier c'est d'être, à l'origine, conçus explicitement pour les pays du Sud, même s'ils affichent par la suite une vocation à être étendus à l'ensemble des pays.

Le second est qu'on peut les interpréter aujourd'hui comme des projets alternatifs au projet dominant (porté par les pays du Nord), bien que cette spécificité ne soit ni forcément explicite ni forcément assumée. A partir de là, on peut considérer que la souveraineté alimentaire propose un cadre d'orientation alternatif pour des politiques de développement alors que l'écodéveloppement constitue une tentative

d'opérationnalisation d'un développement capable de conjuguer objectifs sociaux et contraintes environnementales.

Le propos s'organise en quatre temps. Le premier analyse l'apparition de la souveraineté alimentaire, portée par la *Via Campesina* et cherche à qualifier la nature du projet. Le deuxième rappelle la genèse et le contenu du projet d'écodéveloppement alors que le troisième propose une lecture de l'éviction de ce dernier au profit du « développement durable version Brundtland » (DDVB). Le quatrième point peut dès lors questionner la congruence des deux projets, afin de montrer d'une part, qu'ils peuvent être situés dans un cadre théorique commun : celui de la socio-économie politique ; d'autre part qu'ils peuvent être considérés comme complémentaires.

## La souveraineté alimentaire : un cadre d'orientation alternatif des politiques de développement

C'est en 1996, un quart de siècle après la première médiatisation du projet d'écodéveloppement, que celui de souveraineté alimentaire voit le jour<sup>45</sup> : « *le droit international doit garantir le droit à l'alimentation, en assurant que la souveraineté alimentaire ait priorité sur les politiques macro-économiques et la libéralisation commerciale* ». Il s'agit là de la déclaration finale du forum des ONG parallèle au premier Sommet mondial sur l'alimentation organisé par la FAO à Rome, qui rend parfaitement compte du positionnement du projet.

### L'émergence d'un projet alternatif

Vingt-cinq ans plus tard, de nouveaux acteurs ressentent donc le besoin de formuler un projet dans lequel se retrouvent toutes les dimensions de l'écodéveloppement, sous des formes parfois très proches, alors même qu'aucune filiation n'est revendiquée. Si les projets sont proches, les porteurs sont par contre très différents. Alors que l'écodéveloppement voyait le jour dans l'enceinte onusienne, la souveraineté alimentaire émerge au contraire en marge de ces institutions, même si elle ne s'affiche pas comme une alternative, mais davantage comme un complément à la proposition d'une nouvelle définition de la sécurité alimentaire portée par la FAO, agence onusienne (Il convient de souligner dès ici que la divergence ne se manifeste pas tant sur les objectifs globaux à atteindre que sur les moyens d'y parvenir). Néanmoins, si la définition de la sécurité alimentaire par la FAO permet toujours un renforcement de la centralité du raisonnement en termes de disponibilités de ressources à l'échelle globale, y compris depuis la crise alimentaire

---

<sup>45</sup> Pouch (2011, p. 1727) rappelle que l'économie du développement faisait déjà référence à la sécurité alimentaire et/ou souveraineté alimentaire dans les années 1950. D'où le titre de son article « La résurgence de la souveraineté alimentaire ». Néanmoins, nous n'avons pas trouvé trace de référence à ces travaux dans les écrits de la *Via Campesina* à ce stade de la réflexion.

de 2007-2008 (Laroche-Dupraz et al., 2010), les principes d'une souveraineté alimentaire gagnent peu à peu du terrain<sup>46</sup>. On retrouve par exemple, en filigrane, certains principes fondamentaux de la souveraineté alimentaire dans les « *principaux messages* » mis en avant par la FAO dans le rapport 2012 sur « *l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde* » (FAO, FIDA et PMA, 2012). On notera également le récent accord de coopération signé entre la FAO et la *Via Campesina*<sup>47</sup> dans la cadre des objectifs de lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire.

Le retour d'une démarche qui rappelle celle de l'écodéveloppement, au sein d'un projet porté par un mouvement social transnational, appelle à s'interroger : que s'est-il passé – ou que ne s'est-il pas passé –, pour que, d'une part, une demande sociale émerge sur des thématiques aussi proches et sur des soubassements idéologiques implicites aussi comparables, et pour que d'autre part, les propositions portées par la *Via Campesina* connaissent un tel engouement en Amérique Latine comme en Afrique de l'Ouest au cours des années 2000.

Cet engouement ne s'observe plus seulement dans les milieux militants, mais également auprès de plusieurs Etats africains et sud-américains qui fixent la souveraineté alimentaire comme objectif, voire comme objet de textes de lois spécifiques (Chiriboga, 2009). Les données mises en avant par J. Berthelot (2005) constituent à elles seules une réponse : « *de 1995 à 2003, les exportations agroalimentaires de l'Afrique de l'Ouest ont crû de 50%, mais le déficit de ses échanges alimentaires a augmenté davantage : 55%* ». C'est bien à ce type d'échec que la *Via Campesina* se propose de remédier. Les propositions vont découler de l'analyse des causes de ces échecs : ce sont ici les modalités d'insertion de l'agriculture dans le commerce international qui sont considérées comme responsable, comme le « maldéveloppement » trouvait largement son origine dans les modalités des relations Nord-Sud selon Sachs qui en était venu à prêcher la *self-reliance* (Sachs et Vinaver, 1976). Il convient en effet de rappeler qu'en 1994 a été conclu l'Accord Agricole de l'Uruguay Round dans le cadre de l'OMC, qui vise la diminution du soutien à la production agricole, des subventions aux exportations des produits agricoles et des droits de douanes sur ces produits sur la période 1995-2000 (Laroche-Dupraz et al., 2010 :6). Dans ce cycle de négociations, les produits agricoles ont perdu de leur spécificité. C'est cette perte, ajoutée à la situation des pays les plus pauvres en Afrique et en Amérique Latine, qui vont déclencher la réaction de la *Via Campesina*. La souveraineté alimentaire est bien alors conçue comme une proposition alternative au projet de mondialisation néolibérale (Rubio, 2010), que les mouvements sociaux et paysans des zones rurales pauvres du Sud, cristallisés autour de la *Via Campesina*, considèrent comme n'étant pas en mesure de répondre aux nécessités de ces

---

<sup>46</sup> « *La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.* » ([www.fao.org](http://www.fao.org) : comité de la sécurité alimentaire mondiale)

<sup>47</sup> Accord signé le 4 octobre 2013 à Rome, entre la FAO et la *Via Campesina*.

populations. Comme le souligne Hrabanski (2011, p. 155) « en s'opposant à la régulation par le marché, la souveraineté alimentaire réinscrit la question alimentaire au cœur du débat politique, celui-ci ayant été largement dépolitisé via le rôle dominant accordé au marché régulateur ».

Padilla (1997, p. 2) éclaire l'orientation de cette réaction lorsqu'elle cherche à préciser le positionnement du projet porté par la FAO en situant les deux voies en concurrence pour obtenir la sécurité alimentaire : « un développement autocentré ou un développement incorporant une certaine ouverture au marché international. Le premier se situe dans la pensée protectionniste, car il vise la satisfaction des besoins nationaux avec des importations sélectives et une politique de prix autonomes par rapport au marché mondial. Le second s'inspire davantage de la théorie des avantages comparatifs, et a donné naissance au concept de sécurité alimentaire ». La notion de sécurité alimentaire s'appuie donc en priorité sur la seconde voie de développement tandis que le projet de souveraineté alimentaire s'inscrit très clairement dans la première conception. Ce qui ne signifie pas que la protection est une fin en soi, quelle que soit la nature des biens. Ce qui est recherché réside davantage dans la reconnaissance du statut particulier de biens visant à satisfaire des besoins considérés, eux-mêmes, comme spécifiques. A ce titre, certains auteurs, favorables au projet de souveraineté alimentaire, proposent précisément « soit de revenir au statut spécial de l'agriculture dans l'Accord du GATT d'avant 1995, mais en interdisant en revanche tous les types de subventions à l'exportation ; soit, de préférence, de confier la régulation des échanges agricoles à une institution qui pourrait être l'ONU » (Berthelot, 2005).

La définition générale de cette dernière révèle amplement cette divergence : « La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables, et le droit des peuples de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires. Elle place au cœur des systèmes politiques et alimentaires les aspirations, les besoins et les moyens de subsistance de ceux qui produisent, distribuent et consomment des aliments, plutôt que les exigences des marchés et des entreprises multinationales. La souveraineté alimentaire accorde la priorité à la production et à la consommation alimentaires locales. Elle développe un modèle de production paysanne durable qui favorise les communautés et leur environnement. Elle donne en outre le droit aux pays de protéger leurs producteurs et productrices des importations à bas prix et elle leur permet de contrôler leur production alimentaire. **Elle garantit que les droits d'utiliser et de gérer les terres, les territoires, l'eau, les semences, le bétail et la biodiversité soient aux mains de celles et ceux qui produisent les aliments et non pas sous le contrôle de l'industrie agro-alimentaire.** La mise en place d'une véritable réforme agraire est l'une des priorités principales du mouvement paysan. La souveraineté alimentaire se présente maintenant comme l'une des réponses les plus crédibles aux crises actuelles de l'alimentation, de la pauvreté et du climat ». (Site de la Via Campesina, 24 octobre 2012, les « gras » sont sur le site). Mais pour bien cerner le projet, son contenu et son évolution depuis plus de quinze ans, il faut s'intéresser à « l'institution » qui l'a conçu et porté.

## Le porteur du projet : la *Via Campesina*

Il a déjà été souligné que la genèse du projet de souveraineté alimentaire se démarque nettement de celle de l'écodéveloppement porté sur les fronts baptismaux dans l'enceinte onusienne. Cette différence fait écho à l'évolution de l'institution onusienne. Le message se construit dans le cadre de ce que Hrabanski (2011) qualifie « d'action collective transnationale », définie comme « *la défense de causes dépassant les frontières ou revendiquant une action qui les dépasse* », qu'elle reprend chez Siméant (2005). Créée en 1993, la *Via Campesina* qui portera le projet, est d'abord le fruit d'un rapprochement entre la Coordination paysanne européenne (qui se nomme *La Coordination Européenne Via Campesina* depuis 2008) et d'Associations paysannes d'Amérique du Sud.

**Encadré 1** La *Via Campesina* porteuse de la « résurgence de la souveraineté alimentaire » (Pouch, 2011).

**1992** la Déclaration de Managua, lors de la 2ème Conférence de l'UNAG (Unión Nacional de los Agricultores y Ganaderos du Nicaragua), est considérée aujourd'hui comme l'un des documents fondateurs de la *Via Campesina*. A Managua étaient réunies des organisations paysannes de plusieurs continents pour affirmer la place centrale des agriculteurs dans la société sur la base d'un projet alternatif au néo-libéralisme.

**1993** Mons (Belgique) La première Conférence internationale de *Via Campesina* institue le mouvement comme organisation mondiale, et définit son mode d'organisation et ses statuts.

Le secrétariat opérationnel international de l'organisation change de domiciliation tous les quatre ans.

1993-1996 Belgique / 1997-2004 Honduras / 2005-2013 Indonésie

**1996** la deuxième Conférence internationale de *Via Campesina* se déroule à Tlaxcala, au Mexique.

**Déclaration de Rome** : première présentation du projet de Souveraineté Alimentaire par la *Via Campesina* en parallèle au premier Sommet sur l'Alimentation organisé par la FAO.

**2001** Déclaration de la Havane, Forum de la Souveraineté Alimentaire : Pêche artisanale et Souveraineté Alimentaire. Rencontre Internationale de la Havane.

**2006** Appel de Niamey pour la Souveraineté alimentaire de l'Afrique de l'Ouest. A l'initiative du ROPPA (Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest), les élus des OPPIA, les parlementaires, les cadres des ministères en charge de l'agriculture, du commerce, les chercheurs de 13 pays de l'Afrique de l'Ouest, les autorités de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS, les partenaires techniques et financiers, les OPA du Nord et les ONG ont dialogué, du 7 au 10 novembre 2006, à Niamey (capitale du Niger) sur la souveraineté alimentaire de la sous-région.

**2007** Déclaration de Niélény (Mali), Forum de la Souveraineté Alimentaire ; « (...) la réforme agraire revitalise l'interdépendance entre producteurs et consommateurs, assure la survie de la communauté, la justice économique et sociale, la pérennité écologique ainsi que l'autonomie et la gouvernance locales, dans le respect des droits égaux entre les hommes et les femmes ».

**2008** 5ème conférence internationale de la *Via Campesina* Maputo (Mozambique), qui a enregistré la participation de plus de 550 personnes, dont 325 délégués et déléguées venant de 57 pays et de tous les continents : Afrique, Asie, Amérique, Europe.



**Source** : à partir de la version française du site de la *Via Campesina* et de Hrabanski (2011)

C'est en 2007, lors du Forum pour la souveraineté alimentaire de Niélény que sont formalisés les six principes fondamentaux du projet (IPC, 2007).

### Les six principes de Niélény.

1- « *La priorité donnée à l'alimentation des populations* » : un parallèle eut être fait avec le principe de sécurité alimentaire puisqu'il s'agit, comme le suggère également la FAO, de garantir un accès sûr et suffisant à une alimentation saine pour l'ensemble des populations. Il faut dans les deux cas garantir un droit à l'alimentation<sup>48</sup>, mais, quand la FAO compte sur « *un système commercial mondial à la fois juste et axé sur le marché* » (FAO, 1996 : engagement 4), les défenseurs de la souveraineté alimentaire rejettent « *l'assertion selon laquelle l'alimentation est un produit comme les autres* » (IPC, 2007, p. 1). Pour garantir le droit à l'alimentation, on préfère ici insister sur la nécessité « *d'une subordination des politiques commerciales aux droits des peuples à la souveraineté alimentaire* » (Laroche-Dupraz et al., 2010, p. 115), ne laissant ainsi que peu de place à une stratégie axée sur un marché alimentaire et une disponibilité des ressources, organisés en priorité à l'échelle mondiale.

2- « *La valorisation des producteurs d'aliments* » : par ce principe, la souveraineté alimentaire entend généraliser le principe d'équité dans les échanges. À l'image des mécanismes de valorisation des agriculteurs et paysans instaurés par la démarche « *commerce équitable* », il s'agit de garantir aux producteurs d'aliments un revenu suffisant pour eux-mêmes, leurs familles ainsi que la pérennité de leurs exploitations. Cette valorisation consiste non seulement en une juste rétribution financière mais aussi à la sécurisation de leurs sources de revenus et moyens de subsistance.

3- « *L'établissement de systèmes locaux de productions* » : la souveraineté alimentaire cherche à réhabiliter le fonctionnement en « *circuit court* » de la filière agro-alimentaire en visant le rapprochement entre producteurs et consommateurs. Lorsque cela est possible, l'alimentation locale, produite sur place, à la fois adaptée aux besoins locaux, à la culture et aux conditions de productions du territoire, doit être privilégiée face aux produits alimentaires fournis par le biais du système commercial international, lequel n'intervient qu'en second lieu dans la fourniture des denrées alimentaires de base.

4- « *Le renforcement du contrôle local* » : le territoire et la gestion de ses ressources naturelles et matérielles, doivent être de la responsabilité des producteurs, des usagers et des institutions locales. Aussi, la souveraineté alimentaire « *promeut*

---

<sup>48</sup> Le droit à l'alimentation est revendiqué comme un droit de l'homme : « *Le droit à l'alimentation est revendiqué comme un droit de l'Homme, le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne.* » (FAO, 2002, [http://www.fao.org/righttofood/principles\\_fr.htm](http://www.fao.org/righttofood/principles_fr.htm)).

la concertation et l'action collective entre les producteurs de différentes régions et territoires, de différents secteurs d'activités, contribuant à la résolution de conflits internes ou de conflits avec les autorités locales ou nationales. » (IPC, 2007, p. 1).

5- « *La construction des savoirs et savoir-faire* » : ce principe consiste à privilégier des techniques et technologies développées, produites et donc maîtrisées localement par les producteurs et les organisations du territoire. En ce sens, la souveraineté alimentaire vise à préserver les paysans d'une dépendance envers des technologies non maîtrisées, et non reproductibles de manière autonome, qui les soumettraient *de facto* aux entreprises agro-industrielles qui les fournissent.

6- « *Le travail avec la nature* » : les pratiques agricoles préconisées sont celles de l'agro-écologie dans laquelle le système agricole doit être intégré aux écosystèmes naturels afin d'optimiser l'usage des ressources, de limiter les intrants, et de supprimer les déchets non-absorbables.

**Encadré 2** Extrait du sommaire du volume « Documents politiques de la *Via Campesina* » (2009, p. 5-6)

**C. Documents de positions sur des thèmes spécifiques**

- Changements climatiques : L'agriculture paysanne durable refroidit la planète
- Les agrocarburants industriels provoquent la faim et la pauvreté
- Une réponse à la crise alimentaire mondiale : Les paysans et les paysannes peuvent nourrir le monde !
- Mouvements sociaux et changements politiques
- L'Offensive des entreprises multinationales sur l'agriculture
- Construction d'alliances avec d'autres mouvements sociaux
- Via Campesina et les peuples indigènes
- Banque Mondiale / FMI : Hors de l'Agriculture
- L'agriculture industrielle crée la crise de l'eau

**D. Documents politiques clés des commissions de travail**

- Réforme agraire : Pour une réforme agraire globale et participative
- Semences et biodiversité : Protocole de Biosécurité et Convention sur la Biodiversité : Non à la privatisation de la biodiversité!
- Commerce et souveraineté alimentaire :- Position sur les accords de libre échanges
- Déclaration du Forum sur la Souveraineté Alimentaire, Nyeleni 2007
- Position sur les prix agricoles et la spéculation
- Campagne mondiale de la Via Campesina pour mettre fin aux violences faites aux femmes
- La Parité Homme Femme dans la Via Campesina
- Déclaration des femmes pour la souveraineté alimentaire, Nyeleni 2007
- Droits humains: Vers une convention internationale des droits paysans
- La formation dans La Via Campesina
- L'agriculture paysanne durable : l'avenir de la planète Projet de texte
- Migrations et travailleurs agricoles : La question de la migration

**Texte additionnel**

- Accélérer en plein désastre : quand les banques gèrent la crise alimentaire.



Pour appréhender à la fois la diversité des thèmes abordés par la *Via Campesina*, mais aussi l'angle d'attaque qui est le sien, nous avons choisi de reproduire une partie du sommaire d'une compilation de ses travaux qu'elle a publiée en 2009, et qu'elle a intitulé *Documents politiques de la Via Campesina* (Encadré 2). Ce texte de 222 pages a été présenté pour la première fois lors de la 5<sup>ème</sup> Conférence internationale de Maputo, du 17 au 23 octobre 2008.

L'aspect alternatif et critique ressort très nettement de ce sommaire, à la fois par les thématiques abordées et le vocabulaire mobilisé. Dès 2003, Rosset, qui se situe également dans les auteurs qui interprètent le projet de souveraineté alimentaire comme un projet alternatif, voire critique, propose une synthèse des distinctions entre le projet de souveraineté alimentaire et ce qu'il appelle le « modèle dominant ». Ce dernier ne correspond pas à la sécurité alimentaire *stricto sensu*, mais davantage au modèle agricole véhiculé par les institutions internationales comme l'OMC ou la Banque Mondiale notamment au cours des années 1990 (Desrochers et Shimizu, 2010), et contre lequel a été conçu le projet porté par la *Via Campesina*. Ce qui est reproché à la sécurité alimentaire, c'est qu'en ne précisant pas les modalités politiques à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif qu'elle fixe, elle autorise (favorise ?) *de facto* le recours aux modalités politiques dominantes. La souveraineté alimentaire fixe au contraire un cadre d'orientation précis pour les politiques agricole et alimentaire, et au-delà, de développement. Il est donc tout aussi important de comprendre ce qui distingue la souveraineté alimentaire de la sécurité alimentaire, que ce qui la distingue de la vision dominante du système agroalimentaire.

<b>Tableau 1</b> Comparaison du modèle agricole dominant et du projet de Souveraineté Alimentaire.		
Thèmes	Modèle dominant	Projet de Souveraineté Alimentaire
<b>Commerce</b>	Libre-échange pour tout	Alimentation et agriculture en dehors des accords commerciaux
<b>Priorité productive</b>	Agro-exportations	Aliments pour les marchés locaux
<b>Prix des produits agricoles</b>	Les prix dictés par le marché en laissant intacts les mécanismes qui imposent des prix bas	Des prix justes qui couvrent de production et permettent une vie digne pour les agriculteurs
<b>Accès aux marchés</b>	Accès aux marchés extérieurs	Accès aux marchés locaux, Et fin de « l'arrachement » des agriculteurs à leur propre marché par l'industrie agroalimentaire
<b>Subventions</b>	Alors qu'elles sont interdites dans le Tiers-Monde, de nombreuses subventions sont autorisées aux EU et dans l'UE, où elles vont seulement aux grandes exploitations	Les subventions qui ne portent pas préjudices aux autres pays ( <i>via</i> le dumping) sont acceptables : elles doivent viser les petites exploitations, la commercialisation directe, le maintien des prix et des revenus, la préservation des sols, la conversion vers une agriculture durable, la recherche, etc.
<b>Aliments</b>	Principalement une marchandise : dans la pratique cela correspond à des aliments transformés, contaminés, plein de graisse de sucre, etc.	Un droit humain : spécifiquement ils doivent être sains nutritifs, accessibles, culturellement appropriés et produits localement

<b>Produire</b>	Une option parmi d'autres	Un droit des peuples ruraux
<b>Faim</b>	Causée par la faible productivité	Problème d'accès et distribution, dû à la pauvreté et aux inégalités
<b>Sécurité alimentaire</b>	Réalisée par des importations au plus faible prix	Préférence pour une situation où les plus pauvres participent à la production, et quand les aliments sont produits localement
<b>Contrôle des ressources productives (terres eau forêts)</b>	Privatisation	Local, contrôle par les communautés
<b>Accès à la terre</b>	Via les marchés	Via une véritable réforme agraire ; sans accès à la terre, rien ne sera possible
<b>Semences</b>	Un bien comme les autres	Un héritage commun des peuples, au service de l'humanité « non aux semences contre la vie »
<b>Crédit et investissement ruraux</b>	Secteur privé	Secteur public à destination de l'agriculture familiale
<b>Dumping</b>	Pas un problème	A interdire
<b>Monopole</b>	Pas un problème	Ils sont à l'origine de la plupart des problèmes : ils doivent être interdits
<b>Sur-production</b>	N'existe pas par définition	Conduit à une chute des prix, et provoque la pauvreté des agriculteurs. Nécessité de politiques de régulation de l'offre aux Etats Unis et en Europe
<b>OGM</b>	La voie du futur	Dangereux pour la santé et l'environnement. Technologie non indispensable, à interdire
<b>Technologies agricoles</b>	Industrielles, monoculture, beaucoup de pesticides, recours aux OGM	Méthodes agroécologiques et durables, sans OGM
<b>Agriculteurs</b>	Anachronismes, les inefficients disparaissent	Gardiens de la biodiversité des cultures, administrateurs des ressources productives naturelles, dépositaires de la connaissance ; le marché interne et le fondement d'un développement ample et inclusif
<b>Consommateurs citadins</b>	Travailleurs à payer le moins possible	Doivent recevoir un salaire juste et digne
<b>Un autre monde (alternatives)</b>	Pas possible/ d'aucun intérêt	Possible et tout à fait réalisable
<b>Source</b> : traduit de Rosset (2003).		

En somme, la souveraineté alimentaire est née du constat de l'échec du « modèle dominant » qui, en dépit des progrès techniques, des fonds considérables attribués à la mise en œuvre d'une « révolution verte », et de la hausse effective des capacités de production à l'échelle mondiale, n'est ni parvenu à garantir une sécurité alimentaire pour le plus grand nombre, ni à favoriser une réduction de la pauvreté et des inégalités, particulièrement dans les zones rurales pauvres des pays du Sud. Cette proposition vient ainsi compléter la notion de sécurité alimentaire afin de présenter une alternative au « modèle dominant » pour la satisfaction de ce besoin élémentaire qu'est l'alimentation, et permettre l'émergence de stratégies de développement plus favorables aux populations jusque-là défavorisées (Pimbert, 2009). Une série de

principes en découlent, dessinant les contours d'un cadre d'orientation alternatif des politiques de développement, centré, en premier lieu, sur le secteur agro-alimentaire. C'est ce cadre d'orientation qui semble clairement s'inscrire en conformité avec le positionnement du projet antérieur d'écodéveloppement qui va maintenant être analysé.

## L'écodéveloppement : remettre l'économie à sa juste place pour concilier objectifs sociaux et contraintes environnementales

Si le projet d'écodéveloppement a évolué depuis le début des années 1970, il semble que les fondamentaux n'aient pas connu de bouleversement significatif. Le projet est allé s'affinant, s'enrichissant et se généralisant, même s'il reste selon nous centré sur les pays du Sud dans ses grandes préoccupations.

Ignacy Sachs, né en Pologne en 1927, s'est formé au Brésil puis a soutenu sa thèse en Inde. Sensibilisé aux questions de développement, il découvre les problématiques environnementales en 1970 au Japon, lors d'un colloque international sur l'environnement, organisé à Osaka dans le cadre de l'Exposition Universelle (Sachs, 2007, p. 248). Un an plus tard, il est convié au séminaire de Founex en Suisse, pour préparer la première conférence des Nations Unies sur l'environnement qui doit se tenir à Stockholm en 1972. A propos de ce séminaire, où les désaccords entre les participants sont parfois profonds, il écrira, quelques quarante ans plus tard : « *en regardant en arrière, je dirais que, pratiquement, nous sommes sortis de Founex avec les idées claires sur l'articulation du social, de l'environnemental et de l'économique. Les objectifs du développement sont toujours sociaux, il existe une conditionnalité environnementale qu'il faut respecter, et enfin pour que les choses se fassent, il faut que les solutions envisagées soient économiquement viables. Cette position a été reprise à Stockholm en 1972* » (2007, p. 252) On voit que cette formulation *ex post* des priorités de l'écodéveloppement reprend la formulation en trois sphères du développement durable qui verra le jour au cours de la décennie suivante, tout en signalant précisément la différence – l'opposition ?- entre les deux propositions : l'une ne hiérarchise pas plus les sphères qu'elle ne les fonctionnalise, alors que l'autre leur attribue bel et bien une fonction à chacune... et l'économie n'y est pas centrale (Sachs, 2005). A Stockholm, le projet sera porté par Maurice Strong, secrétaire général de la Conférence, qui s'installera ensuite à Nairobi pour faire démarrer le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) (Strong, 2001). Mais c'est Sachs qui va continuer à le faire vivre en y consacrant une grande partie de ses très nombreux travaux.

Etant donné le nombre de travaux consacrés par Sachs à l'écodéveloppement, et la longueur de la période sur laquelle ils s'inscrivent, les formulations du projet sont nécessairement nombreuses. Nous en avons retenu ici quelques unes, les plus révélatrices de l'esprit du projet.

Dans le premier ouvrage qu'il lui consacre intégralement, en 1980, il choisit de définir l'écodéveloppement par rapport au « *maldéveloppement (qui) est plus fréquent que le développement* » (Sachs, 1980, p. 31). Ce dernier doit s'appuyer sur trois piliers (dans ce texte Sachs emploie indifféremment développement et écodéveloppement) :

- « *L'autonomie des décisions (self-reliance) et la recherche de modèles endogènes propres à chaque contexte historique, culturel et écologique ;* »
- « *La prise en charge équitable des besoins de tous les hommes et de chaque homme ; besoins matériels et immatériels, à commencer par celui de se réaliser à travers une existence qui ait un sens, qui soit un projet ;* »
- « *La prudence écologique, c'est-à-dire la recherche d'un développement en harmonie avec la nature* ».

Sur le statut de ce projet, il précise que « *l'écodéveloppement n'est pas une doctrine, ni encore moins un ensemble de prescriptions rigides. Il s'agit d'un outil heuristique qui permet au planificateur et au décideur d'aborder la problématique du développement (...)* ».

Au cours des années suivantes, et à la suite de la publication du rapport Brundtland en 1987, la formulation va s'enrichir se préciser, pour aller vers une proposition en cinq dimensions (Sachs, 1994, p. 54). Les trois sphères apparaissent désormais explicitement au côté des dimensions culturelles et territoriales, et des fonctions précises leur sont attribuées.

1. « *La première est la plus importante : elle combine la pertinence sociale et l'équité des solutions proposées puisque la finalité du développement est toujours éthique et sociale.* »
2. « *La seconde concerne la prudence écologique : (...) la survie de l'espèce humaine est en jeu et par conséquent il n'est plus possible d'externaliser les effets environnementaux de nos actions sans s'en préoccuper aucunement.* »
3. « *La troisième dimension vise l'efficacité économique qui n'est qu'instrumentale. (...) Il s'agit de mieux situer l'économie et de mesurer son efficacité à l'aune des critères macrosociaux et non simplement de rentabilité micro-économique.* »
4. « *Une quatrième dimension est d'ordre culturel. Les solutions proposées doivent être culturellement acceptables, ce qui renvoie à l'un des problèmes les plus difficiles pour le « développeur » : celui de proposer le changement dans la continuité culturelle en évitant d'imposer des modèles exogènes mais, en même temps, en refusant de s'enfermer dans le traditionalisme immobile.* »
5. « *Finalement, il y a la dimension de territorialité, la nécessité de rechercher de nouveaux équilibres spatiaux, les mêmes activités humaines ayant des impacts écologiques et sociaux différents selon leur localisation. La planification socio-économique et l'aménagement du territoire doivent être pensés conjointement.* »

Dans son ouvrage de 1993 (réédité en 1997), il qualifie un peu différemment ces cinq dimensions en les déclinant sur le thème de la durabilité. Dans l'ordre, il mentionne : la durabilité sociale, économique, écologique, spatiale, puis une dimension qui fusionne « la durabilité et la culture ». La formulation est un peu plus longue que ci-dessus mais les fondements demeurent, malgré l'inversion de l'apparition des entrées « économie » et « environnement », qui n'est qu'anecdotique au vu des contenus. Soulignons encore que dans son texte de 1974 sur les « *styles de développement* », il avait préalablement décliné le projet en huit caractéristiques (1974, p. 559). Si, dans sa version initiale, cette « approche opérationnelle », comme la qualifie Sachs lui-même, est uniquement motivée par la question du sous-développement, « (...) peu de temps après, en 1974, la Déclaration de Cocoyoc a formulé une interprétation plus générale et plus riche du concept d'écodéveloppement. Ce texte insiste sur la nécessité d'aider les populations à s'éduquer et à s'organiser en vue d'une mise en valeur de leurs ressources spécifiques de chaque écosystème pour la satisfaction de leurs besoins fondamentaux » (Sachs, 1978, p. 16)<sup>49</sup>.

Les projets proposés durant les années 1970 dans le champ du développement – « Un autre développement » de la fondation Hammarskjöld est présenté à l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1975 –, mettent largement l'accent sur les contradictions entre les sphères économiques et environnementales (Figuière, 2006). Ils soulignent parfois même l'irréductibilité entre le maintien de la croissance économique et la préservation des conditions de survie de l'espèce humaine sur la terre. Dans ce contexte, et face à la réaction d'un certain nombre de dirigeants politiques (celle de Kissinger suite au Sommet de Cocoyoc en 1974 en particulier), l'ONU va explicitement demander à Gro Harlem Brundtland de travailler sur des propositions en faveur d'un « consensus » autour du double thème du développement et de l'environnement, dans le cadre de la CMED (Commission mondiale sur l'environnement et le développement). Il faut dépasser le conflit entre les deux sphères et les réconcilier. Pour l'initiative onusienne, le développement « durable » doit désormais se présenter comme « englobant » le développement. Le développement durable est censé relever du développement avec une dimension supplémentaire : la prise en compte de l'environnement qui entraîne nécessairement la réflexion sur les générations futures.

## Ecodéveloppement versus développement durable version Brundtland (DDVB)

Pour comprendre l'éviction du projet d'écodéveloppement au profit du DDVB, il est indispensable de revenir sur le moment précis du « basculement des propositions » en matière de développement durable : le passage « direct » du développement au développement « durable », qui s'est opéré au cours de la décennie 80. Il convient

---

<sup>49</sup> Le texte de la Déclaration de Cocoyoc est disponible dans la revue *Development Dialogue* n°2, 1974.

donc de rappeler brièvement que les éléments nombreux et hétérogènes du rapport Brundtland ne constituent ni un guide explicite pour l'action comme le fera plus tard la charte des Agendas 21, ni une proposition théorique. L'expression « développement durable version Brundtland » (DDVB) fait donc davantage référence à l'appropriation la plus courante qui est faite de ce rapport, en particulier par les économistes, qu'au rapport lui-même, dont la richesse et le caractère stimulant lors de sa publication ne sont en aucun cas remis en cause.

Pourquoi la version Brundtland du DD s'impose-t-elle au détriment de l'écodéveloppement au cours des années 1980 ? L'explication apportée par l'économiste Olivier Godard, l'un des rares auteurs à aborder explicitement cette question, est la suivante : elle se situe dans les caractéristiques mêmes du Rapport Brundtland. Le projet d'écodéveloppement des années 1970 apparaît comme susceptible de conjuguer les impératifs du développement avec une prise en compte des « nouveaux » impératifs liés aux contraintes environnementales. Pourtant « *ce projet (l'écodéveloppement) ne s'est pas réalisé. Politiquement, il a été écarté à la fin des années soixante-dix par l'appareil onusien car son contenu politique dérangeait les gouvernements occidentaux et en particulier la première puissance mondiale. C'est alors que vint le développement-durable. Moins précis et moins radical, dans son contenu explicite, plus œcuménique, le développement-durable a été adopté à la fin des années quatre-vingt (...).* » (Godard, 2005, p. 18).

Certains auteurs complètent ce point de vue par une lecture plus politique de cette mise à l'écart. Ainsi, pour Eric Berr (2009, p. 227) c'est bien « *la crainte qu'il puisse donner lieu à une modification des rapports de force au sein de ce que Braudel appelle « l'économie monde », et en particulier une émancipation des pays du Tiers monde, qui va entraîner la défaite (provisoire nous l'espérons) de l'Écodéveloppement* ». Claude Raffestin, souligne également, dès 1981, donc avant la publication du Rapport Brundtland, « *La réalisation [des] conditions, qui pourraient fonder réellement l'Écodéveloppement, se traduirait ou se traduira par une redistribution du pouvoir à long terme. Dans ce processus, le Nord devrait ou devra accepter de perdre des marchés, de perdre de l'influence, de perdre en un mot de la domination. Est-il prêt à ce changement qui bouleverserait ou bouleversera toutes les structures des territoires concrets et abstraits à l'échelle du monde ? Est-il prêt, c'est-à-dire la volonté d'un vrai changement existe-t-elle ? C'est tout le problème du changement qui nécessite un recadrage, comme disent les psychologues. Le Nord et le Sud trouveront-ils le chemin d'une thérapie collective ?* » (1981, p. 215).

A la fin des années 1990, Godard (1998, p. 227) précisait également, sur un plan plus académique, que « *l'approche néo-classique est davantage congruente (que l'écodéveloppement) à un monde dans lequel le marché représente, aux yeux de tous les acteurs, la figure centrale de la coordination économique et où, concrètement, les grands groupes industriels et les milieux financiers privés sont les acteurs leaders du développement international* ». Selon lui, la version Brundtland du développement durable permet

d'internaliser la contrainte environnementale sans pour autant remettre en cause le paradigme économique en vigueur.

Cette lecture n'est pas marginale. Mathias Lefèvre (2004), sous une formulation beaucoup plus tranchée, estime que le développement durable (dans sa version Brundtland entérinée par Rio et Johannesburg, et surtout Kyoto) ne nécessite « surtout pas » de changement de paradigme. Son analyse porte en effet sur les pratiques d'une catégorie d'acteurs dont le pouvoir est croissant dans la phase actuelle de l'histoire du capitalisme : les firmes multinationales (FMN). Analysant leurs agissements en matière de gestion du risque climatique, il qualifie ce dernier de « lieu d'une bataille plus large, entre firmes et éléments contestataires de la société, où l'enjeu devient alors la transformation des structures sociales existantes » (2004, p. 1). La proactivité de certaines FMN, issues notamment du secteur énergétique, constitue, selon Lefèvre, le signe d'une volonté de favoriser « un processus de réforme « par le haut » et par concessions, qui vise à préserver les aspects essentiels des structures sociales » (2004, p. 11). Par suite, l'édification de réglementations autour du protocole de Kyoto est « une forme de compromis symbolique avec des Etats, des agences intergouvernementales et des ONG environnementales. (...) Les solutions validées, qui entretiennent l'illusion qu'un capitalisme « vert » serait possible, privilégient des valeurs, des croyances et une représentation du monde et des relations homme/nature déjà bien ancrées, consubstantielles à l'imaginaire social capitaliste ». Lefèvre conclut au non-changement de paradigme dans le registre des négociations climatiques, domaine qui constitue l'exemple le plus avancé de l'application du développement durable « onusien ».

Cette interprétation est pertinente pour comprendre le positionnement des pays en voie de développement. Considérer que le développement durable conforte le maintien du paradigme en vigueur signifie qu'il n'est pas porteur de nouvelles opportunités de développement (Martinez-Allier, 1992). Plus particulièrement, une approche du développement durable qui n'opère aucune hiérarchie entre les trois pôles laisse, *de facto*, le pôle économique dominer les deux autres. Ce qui diffère notablement du projet d'écodéveloppement dans lequel l'activité économique ne constitue qu'un moyen d'atteindre des objectifs situés dans la sphère sociale (cf. supra).

Sans changement paradigmatique, l'écodéveloppement s'avère donc moins adéquat que le DDVB pour internaliser la contrainte environnementale. En d'autres termes, l'application de l'écodéveloppement aurait supposé un changement paradigmatique impliquant une minoration du rôle du marché dans l'économie conjuguée à une révision de la place de l'économie dans la société, afin de combiner une progression dans la satisfaction des besoins et un plus grand respect de l'environnement, notamment sur les questions agricoles et alimentaires. Cette absence de changement est cohérente avec l'alignement des institutions onusiennes sur les postulats des institutions dites de Bretton Woods. En effet, le « paradigme de Rio » peut légitimement être considéré comme un prolongement thématique direct de ces

postulats. « *La Conférence de Rio est en phase avec le « consensus de Washington » (...). La doctrine du développement extraverti est alors élargie à la protection de l'environnement et à la promotion du développement soutenable par le commerce international et la libéralisation des échanges.* » (Damian et Graz, 2001, p. 22). En effet, ce paradigme introduit un enchaînement vertueux : la libéralisation des échanges permet une augmentation de revenu qui entraîne une protection accrue de l'environnement et donc la réalisation du projet de développement soutenable (Grossman et Krueger, 1993).

Le DDVB s'impose donc à partir de la fin des années 1980 comme un projet « pour tous », susceptible d'internaliser les contraintes environnementales sans remettre en cause la centralité de l'économie de marché néo-libérale. Et l'écodéveloppement est, dès lors, renvoyé au statut de projet marginal. L'un des objectifs de cette contribution est bien de lui redonner son statut de projet alternatif.

La défaite de l'écodéveloppement, qu'à l'instar d'E. Berr nous espérons provisoire, réside donc principalement dans la difficulté à faire émerger une économie politique du développement suffisamment influente pour rompre avec « *les principaux paradigmes de croissance économique et de développement* » (Sachs, 2005, p. 27). Cette *économie politique* n'aura donc jamais jusqu'à présent, débouchée de manière substantielle sur de la « *politique économique, et au-delà, sur des réformes de structures* » (Sachs, 1977, p. 10).

Néanmoins, l'émergence d'un cadre d'orientation alternatif des politiques de développement, centré sur la question de l'agriculture et de l'alimentation, fruit de mouvement sociaux transnationaux (Hrabanski, 2011) – l'affirmation d'un « *tiers-secteur du pouvoir* » (Nerfin, 1986 ; Finger, 2005 ; Sachs, 2007) –, et trouvant désormais échos auprès de plusieurs gouvernements, notamment en Amérique Latine et en Afrique (Chiriboga, 2009), peut être lue comme une seconde chance pour l'écodéveloppement. Cependant, la retranscription institutionnelle de la souveraineté alimentaire ne va pas sans soulever certaines difficultés dans la mise en comptabilité de ces orientations nouvelles avec les cadres réglementaires nationaux et internationaux (Giunta, 2013 ; Godek, 2013).

Afin d'étayer encore l'affirmation de la complémentarité entre les deux projets, les citations de Sachs (1977, p. 9-10) peuvent être mobilisées pour qualifier le projet de souveraineté alimentaire. En effet, ce dernier ne se cache pas derrière une apparente « *neutralité politique* ». Il s'agit d'un projet ouvertement normatif, alternatif au modèle de développement standard basé sur la « *croissance mimétique, inégalitaire et destructrice du milieu et des ressources* », qui explicite quelques clés d'une « *planification engagée* » (déclaration de Niélény) susceptibles de favoriser des développements endogènes, axés « *sur la satisfaction des besoins fondamentaux de toute la population, s'efforçant de ménager les ressources et l'environnement* ». La souveraineté alimentaire semble ainsi venir satisfaire certaines des attentes exprimées par Sachs.



L'accueil fait désormais par certains gouvernements à la souveraineté alimentaire pourrait lui donner une réelle portée politique, bien au-delà des mouvements sociaux qui l'on fait émerger. En Amérique Latine, les tentatives d'intégration régionale soutenues par les gauches au pouvoir, si elles parviennent à établir une réelle solidarité régionale, pourraient amener à remettre en question les rapports de force idéologiques et politiques à l'œuvre en termes de stratégies de développement.

Il est dès lors opportun de questionner plus précisément la compatibilité (notamment épistémologique) et la complémentarité de ces deux projets.

## Souveraineté alimentaire et écodéveloppement : compatibles et complémentaires

On distingue clairement une certaine congruence entre ces deux projets. Ils semblent en effet répondre à des préoccupations communes, sur la base d'un positionnement là aussi comparable vis-à-vis du « modèle dominant ».

La première convergence se situe donc au niveau de la compatibilité de la philosophie des projets, de leurs motivations originelles, de l'idéologie qu'ils véhiculent. L'économiste doit ici nécessairement se poser la question de la convergence théorique, dans la mesure où cette dimension est largement passée sous silence par les porteurs de chacun des projets. La question de la compatibilité théorique se situe donc en amont de toutes les autres, elle est en quelque sorte la condition permissive. En d'autres termes, si les deux projets ne pouvaient pas être portés par un cadre théorique commun, rechercher des points de congruence s'avèrerait un exercice infondé.

Si Sachs revendiquait volontiers le parti pris a-théorique de l'écodéveloppement, conçu davantage comme un projet que comme un concept, il n'en reste pas moins extrêmement clair dans le positionnement de sa démarche d'économiste. Se retrouvent en effet dans ses textes des indices très nets le situant à la fois dans une démarche anthropocentrée et dans un positionnement en durabilité forte. Ces deux critères constituent ici la clé de répartition entre les grandes options théoriques dans le champ du développement durable. Il convient donc de vérifier si les deux projets analysés ici se situent dans la même logique.

**L'anthropocentrisme** du projet d'écodéveloppement se manifeste tout d'abord dans l'ordre des dimensions et de leur contenu respectif (cf. premier point du texte) : la première précise que « la finalité du développement est toujours éthique et sociale » Sachs précise également que « *la prudence écologique exige que nous raisonnions en termes de décennies et de siècles, sans pour autant verser dans un écologisme également abusif qui au nom d'un conservatisme intransigeant et conçu pour l'éternité, en arrive à renier les fondements anthropocentriques de toute philosophie sociale* » (Sachs, 1976, p. 185). Ce positionnement apparaît comme tout à fait compatible avec l'ensemble des

éléments de réflexion fournie par la *Via Campesina* sur son projet de souveraineté alimentaire, défini avant tout comme « le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée (...) » (cf. point précédent) et dont les principales propositions sont synthétisées dans le tableau 1.

Il convient encore de rajouter que Sachs situe explicitement ses travaux dans une démarche d'économie politique<sup>50</sup> hétérodoxe : « c'est le réductionnisme économique qui constitue la base même de l'approche néo-classique que nous refusons » (1976, p. 190). Cette affiliation se manifeste également lorsqu'il insiste sur la nécessité de redonner à l'économie sa dimension politique (1976, p. 194) « la prise de conscience écologique stimule donc un effort de réflexion portant sur des approches nouvelles, sans doute moins élégantes et se prêtant moins bien à la formalisation, mais en revanche, restituant à l'économie son caractère politique ». Le rejet, au moins partiel, de la spécialisation sur la base des avantages comparatifs dans le secteur de l'agriculture, par la souveraineté alimentaire, va clairement dans le même sens. Soulignons encore que pour les deux projets, la diffusion de « bonnes pratiques » déterminées par le Nord et transposées au Sud ne constitue en aucun cas la solution aux problèmes diagnostiqués. Il s'agit, bien au contraire, de développer des solutions originales adaptées aux contextes sociétaux des pays considérés. L'originalité des propositions de la *Via Campesina* se situe ici dans une vision régionale de la conception de ces solutions (ROPPA, 2011).

Qu'en est-il du second critère permettant de distinguer les approches du développement durable ? Le projet de Sachs peut être considéré comme porteur d'une **version forte de la durabilité** (même si, bien sûr, il n'utilise jamais ce terme, puisque la distinction entre durabilité faible et forte sera formalisée ultérieurement). En effet, dans son excellente synthèse de 1976 sur le lien entre économie et écologie notamment, il associe ressource naturelle et patrimoine, anticipant sur des propositions théoriques ultérieures portant sur la spécificité des « biens » fournis par la nature (Vivien, 2009). Ceci est en lien direct avec la question des seuils d'irréversibilité dont il reconnaît la nécessaire prise en compte. Sachs souligne enfin le « caractère immoral » du recours systématique au calcul monétaire. Il complète en insistant sur le rôle de la technologie : « Rien ne justifie l'optimisme technologique illimité selon lequel la société trouve toujours une parade technique aux problèmes économiques, sociaux ou énergétiques » (1976, p. 199). On retrouve en filigrane dans l'œuvre de Sachs, l'intégralité des critères de définition de la durabilité forte qui seront développés plus tard par Herman Daly et le courant de l'*Ecological Economics*. Il en va de même pour la *Via Campesina* mais de façon moins structurée, plus diffuse, le propos n'est pas construit par un économiste, ni même par une personne unique. On y retrouve des indices qui ouvrent la possibilité de positionner le projet en durabilité forte.

---

<sup>50</sup> Son ouvrage de 1977 s'intitule « Pour une économie politique du développement », le contenu intègre systématiquement la question environnementale.

Effectivement, la souveraineté alimentaire s'appuie notamment sur des méthodes de production agro-écologiques. Cet adossement permet de promouvoir un développement en harmonie avec la nature, entérinant implicitement les critères de la non-substituabilité du patrimoine naturel par du capital technique, ainsi que la reconnaissance de seuils d'irréversibilités. L'agro-écologie consiste à favoriser la mise en place d'agroécosystèmes soutenable sur la base d'une meilleure connaissance et de la meilleure utilisation des processus naturels (services écosystémiques, fertilisations naturelles des sols, contrôle biologique, etc.) (Altieri et *al.*, 2012). Reconnaisant préalablement les dommages irréversibles causés à l'environnement par une agriculture conventionnelle (Dufumier, 2010), l'agro-écologie inverse « le sens du progrès » en entendant substituer au capital technique (intrants chimiques, mécanisation outrancières, etc.) une meilleure hybridation entre connaissances scientifiques et paysannes d'une part, et, processus naturels d'autre part (Rosset et Martinez-Torres, 2013).

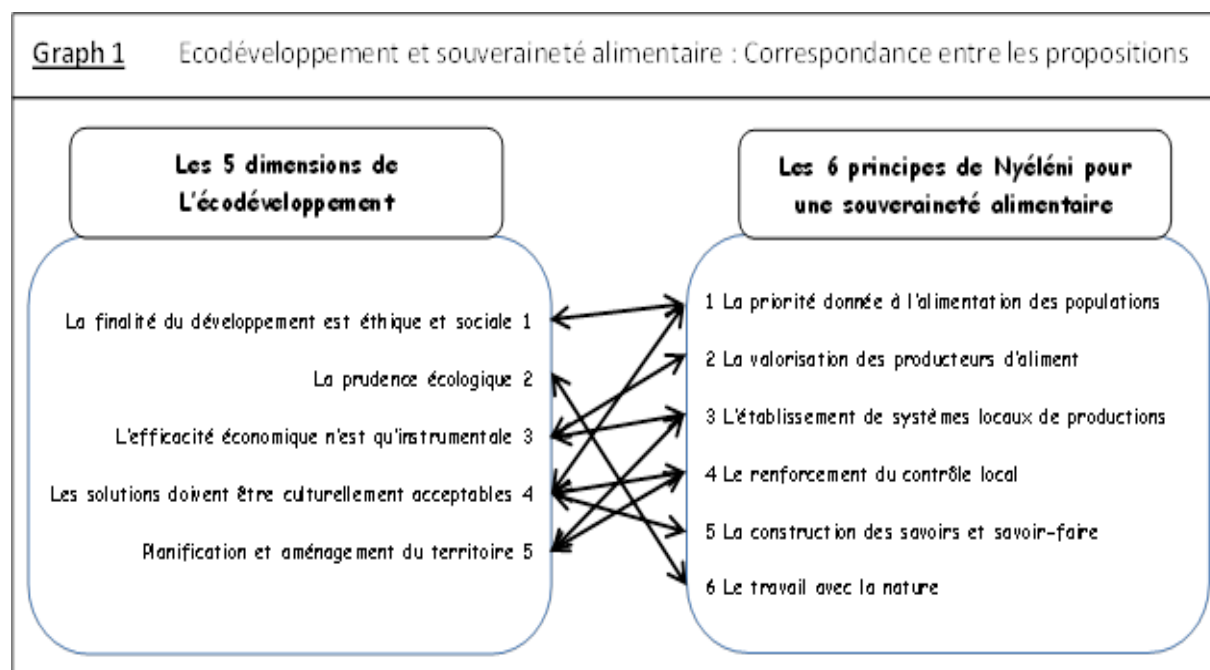
Les deux projets examinés se situent donc tous les deux dans une approche anthropocentrée en durabilité forte. Dès lors, la socio-économie, qu'elle soit « écologique » (*Social Ecological Economics*) Spash (2011), et/ou « politique » (Douai et Vivien, 2009 ; Figuière et Rocca, 2011) peut être mobilisée. Elle permet bien, en effet, de conjuguer anthropocentrisme et durabilité forte. Sachs s'est d'ailleurs plusieurs fois présenté comme un « écosocioéconomiste ». Nous pouvons dès lors lui laisser le dernier mot sur ce point : « *l'écodéveloppement (...) se veut équidistant de l'économisme abusif qui n'hésite pas à détruire la nature au nom de profits économiques immédiats et de l'écologisme non moins outrancier qui érige la conservation de la nature en principe absolu au point de sacrifier les intérêts de l'humanité et de rejeter le bien-fondé de l'anthropocentrisme* » (Sachs, 1980, p. 35).

Le lecteur, toujours attentif, pourra néanmoins objecter que Sachs ne fait pas la part la plus belle à l'agriculture dans son projet, loin s'en faut. Et il aura raison. Il faut alors rappeler que les contextes ne sont les mêmes, ni dans le temps, ni dans l'espace. L'insatisfaction des besoins alimentaires est moins centrale dans l'œuvre de Sachs que dans le projet de la *Via Campesina*, alors que les techniques, leurs progrès et leur transfert du Nord vers le Sud s'imposent au contraire comme une préoccupation de premier plan dans les travaux de Sachs (Sachs, 1990). Néanmoins, les quelques fois où Sachs mentionne l'agriculture, ses propositions s'avèrent tout à fait compatibles avec celles de la *Via Campesina* : « *valoriser les ressources spécifiques de chaque écosystème ; pour faire valoir toutes les complémentarités de production entre les champs, les prés, les forêts et les eaux et pour appliquer les résultats d'une recherche agronomique renouvelée. Cette recherche devrait se réorienter vers la sélection génétique des plantes locales, peut-être moins productives que les variétés « miracle » du blé et du riz, mais en revanche plus robustes et moins exigeantes (...).* » (Sachs, 1976, p. 188). Plus que cela même, bien que l'agriculture ne soit pas centrale dans le projet d'écodéveloppement, on discerne bien chez Sachs une forte préoccupation autour des questions relatives à la réforme

agraire, à l'agriculture et au développement rural, qui sont appréhendées comme des éléments incontournables de « planification » (Sachs, 1964).

Le graphe ci-dessous propose une synthèse (certes un peu rapide) des points de convergence entre les deux projets sur la base des correspondances entre les « Cinq dimensions de l'écodéveloppement » (version 1994) et les « six principes de Nyéléni pour une souveraineté alimentaire ».

Les deux projets s'avèrent donc bien à la fois compatibles et complémentaires : la souveraineté alimentaire fournissant un cadre d'orientation alternatif pour des politiques de développement plus favorables aux populations pauvres du Sud ; l'écodéveloppement précisant, à partir de l'économie, les modalités et les outils d'un projet de développement qui rend compatibles « le progrès social et la gestion saine des ressources et du milieu » (Sachs, 1980, p. 12).



**Ecodéveloppement et souveraineté alimentaire correspondent donc bien à une même catégorie de projets de développement**, la souveraineté alimentaire se focalisant plus précisément sur l'entrée agricole et alimentaire de la problématique du développement. De fait, cette dimension agricole du développement tend à récupérer un véritable statut depuis la fin des années 2000 : crise alimentaire mondiale de 2008, instabilité des prix des denrées de bases, publication du rapport 2008 de la Banque Mondiale sur le développement, vulnérabilités des petits paysans aux effets du changement climatiques, impasse environnementale liée à la spécialisation agricole et la monoculture, succès en parallèle d'expériences d'agroécologie... Une redistribution des cartes en matière de développement, notamment en zones rurales et périurbaines semble avoir lieu. Dès lors, la souveraineté alimentaire, traduite dans

de nombreux textes de loi<sup>51</sup>, y compris désormais dans un cadre interétatique<sup>52</sup>, et soutenu par la FAO<sup>53</sup>, s'impose comme un programme d'orientation influant sur les politiques en matière de développement. A l'heure du scepticisme généralisé à l'égard d'un développement durable devenu concept « fourre-tout », le projet porté par la souveraineté alimentaire pourrait être une opportunité de réaffirmer l'écodéveloppement comme une « stratégie pour le XXI<sup>e</sup> siècle » (Sachs, 1997).

## Références bibliographiques

- ALTIERI M.A, NICHOLLS C., FUNES F. (2012), « The scaling up of agroecology: spreading the hope for food sovereignty and resiliency », *SOCLA's Rio+20 position paper*, mai, 20 p.
- BANQUE MONDIALE (2008), *L'agriculture au service du développement*, Rapport sur le développement dans le monde, New York, 424 p.
- BERTHELOT J. (2005) « Plutôt que le protectionnisme, la souveraineté alimentaire », *Le Monde diplomatique*, décembre.
- BERR E. (2009), « Le développement soutenable dans une perspective post-keynésienne : retour aux sources de l'écodéveloppement », *Économie Appliquée*, Tome LXI, n°3, p. 221-244.
- CHIRIBOGA V. M. (2009), « Instituciones y organizaciones para la seguridad alimentaria », FAO, Documento para discusión, Seminario Institucionalidad Agropecuaria y Rural, Abril, Chili, 31 p.
- CHOPLIN G., STRICKNER A., TROUVE A. (2009), *Souveraineté alimentaire. Que fait l'Europe ?*, Édition Syllepse, Paris, 106 p.
- COMMISSION MONDIALE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (1987), (1988 pour la version française) « *Notre avenir à tous* » (Rapport Brundtland), Editions du Fleuve et Publications du Québec, 432. p.
- DAMIAN M., GRAZ J.C (2001), *Commerce international et développement soutenable*, Economica, Paris, 223 p.
- DESROCHERS P., SHIMIZU H., (2010), « Arguments contre la souveraineté alimentaire et l'agriculture de proximité : essai de synthèse historique », *Possibles*, n° 1-2, p. 191-228.
- DEVELOPMENT DIALOGUE (1974), The Cocoyoc Declaration, n° 2, p. 88-96.
- DOUAI A., VIVIEN F.D (2009), « Economie écologique et économie hétérodoxe : pour une socio-économie politique de l'environnement et du développement durable », *Economie appliquée*, n° 3, septembre, p. 123-158.
- DUFUMIER M. (2010), « Agro-écologie et développement durable », Actes du Colloque *Innovation and Sustainable Development in Agriculture and food (ISDA)*, Montpellier, 28-30 juin, 20 p.
- FAO (1996), « Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation. », *Sommet mondial de l'alimentation*, novembre, Rome, Consultable en ligne : <http://www.fao.org/>.
- FAO (2008) *Crop Prospects and Food Situation*, n°2, Global information and early warning system on food and agriculture (GIEWS), Rome, 43 p.
- FAO, FIDA, PMA (2012), *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2012. La croissance économique est nécessaire mais elle n'est pas suffisante pour accélérer la réduction de la faim et de la malnutrition*, FAO, Rome, 71 p.
- FIGUIERE C. (2006), « Sud, développement et développement durable : l'apport de l'économie politique », Dossier « L'Afrique face au développement durable », *VertigO*, vol 7, n°2, 10 p.

<sup>51</sup> « Ley de Soberanía y Seguridad Alimentaria y Nutricional » au Nicaragua (2007) ; « Ley Orgánica de ley del Régimen de la Soberanía Alimentaria » en Equateur (2009).

<sup>52</sup> Loi cadre : « Derecho a la alimentación, seguridad y soberanía alimentaria », Parlement Latino-américain (2012).

<sup>53</sup> Le 4 octobre 2013, La FAO et la *Via Campesina* ont officiellement entériné un accord de collaboration, signe de reconnaissance du travail accompli et de l'influence de l'organisation de la société civile.

- FIGUIERE C., ROCCA M. (2011), « Quatre propositions pour préciser le projet de socio-économie politique du développement durable », IUFM d'Auvergne, *Le développement durable vu par les économistes : débats et controverses*, Clermont-Ferrand, 15-16 décembre, 14 p.
- FINGER M. (2005), "NGOs and transformation: beyond social movement theory", in Princen T. and Finger M. (Ed.) *Environmental NGOs in World Politics. Linking the local and the global*, Routledge, 262 p.
- GIUNTA I. (2013) "Food sovereignty in Ecuador: The gap between the constitutionalization of the principles and their materialization in the official agri-food strategies", *Food Sovereignty: A Critical Dialogue*, International Conference, Conference paper n°50, Yale University, September 14-15, 25 p.
- GODARD O. (1998), « L'écodéveloppement revisité », *Économies et Sociétés*, Développement croissance et progrès, Série F., n° 36, p. 213-229.
- GODARD O. (2005), « Le développement durable, une chimère, une mystification? », *Mouvements*, n° 41, septembre-octobre, p. 14-21.
- GODEK W. (2013), "The Complexity of Food Sovereignty Policymaking: The Case of Nicaragua's Law 693", *Food Sovereignty: A Critical Dialogue*, International Conference, Conference paper n° 63, Yale University, September 14-15, 26 p.
- GROSSMAN G., KRUEGER A. (1993), Environmental Impacts of a North American Free Trade, in GARBER P.M. (Ed) *The Mexico-US Free Trade Agreement*, The MIT Press, Cambridge Mass.
- HRABANSKI M. (2011), « Souveraineté alimentaire » Mobilisations collectives agricoles et instrumentalisations multiples d'un concept transnational », *Revue Tiers Monde*, n° 207, p. 151-168.
- IPC (International Planning Committee For Food Sovereignty) (2007), *Rapport de synthèse*, Forum pour la souveraineté alimentaire, 23-27 Février, Nyéléni, Mali.
- KARVE D.G (1964), "Agriculture in a Developing Economy", in. Sachs I., *Agriculture Land Reforms and Economic Development, Studies On Developing Countries*, vol. 2, p. 1-29.
- LAROCHE DUPRAZ C., POSTOLLE A. (2010), "Is Food Sovereignty Inconsistent with on-going WTO negotiations? A tool to implement sustainable and innovating protective trade policies for developing countries?", Colloque ISDA, Montpellier, 28 juin-1er juillet, 18 p.
- LEFEVRE M. (2004), « Les firmes multinationales face au risque climatique : sauver le capital en sauvant la terre ? », *VertigO*, n°2 septembre, 13 p.
- MARTRINEZ-ALLIER J. (1992) *De la economía ecologica al ecologismo popular*, Icaria, 362 p.
- NERFIN M. (1986), "Neither Prince nor Merchant - An introduction to the Thrid-sytem", *IFDA*, dossier n° 56, p. 3-29.
- PADILLA M. (1997), « La sécurité alimentaire des villes africaines: le rôle des SADA », Communication présentée au séminaire sous-régional FAO-ISRA «Approvisionnement et distribution alimentaires des villes de l'Afrique francophone», Dakar, 14-17 avril, 40 p.
- PIMBERT M. (2009), "Towards Food Sovereignty", *IIED, Gatekeeper*, n°141, novembre, 20 p.
- POUCH T. (2011), « La résurgence de la souveraineté alimentaire », *Economies et Sociétés*, Série « Systèmes agroalimentaires », n° 33, p. 1719-1735.
- RAFFESTIN C. (1981), « Des mythes d'exorcisme ou à propos de l'écodéveloppement », in. *Terrain vagues et terres promises. Les concepts d'écodéveloppement et la pratique des géographes*. Institut Universitaire d'études du développement, Genève, p. 203-216.
- ROPPA, ISSALA, LARES et JADE (2011) *La participation des organisations paysannes dans les processus d'élaboration et de négociation des politiques agricoles et commerciales en Afrique de l'Ouest*, Inter-Réseaux, 71 p.
- ROSSET P. (2003), "Food Sovereignty: Global Rallying Cry of Farmer Movements", *Backgrounder*, Institute for Food and Development Policy, vol. 9, n° 4, 4 p.
- ROSSET P., MARTINEZ TORRES M.E (2013), "Rural Social Movements Diálogo de Saberes: Territories, Food Sovereignty, and Agroecology", *Food Sovereignty: A Critical Dialogue*, International Conference, Conference paper n°4, Yale University, September 14-15, 26 p.
- RUBIO B. (2010) « El nuevo modelo de soberanía alimentaria en américa latina », *VIII Congreso de la Asociación Latinoamericana de Sociología Rural*, Porto de Galinhas, 22 p.
- SACHS I. (1964), *Agriculture Land Reforms And Economic Development*, Studies on developing countries, vol. 2, Polish Scientific Publishers, Varsovie, 284 p.
- SACHS I. (1974), « Environnement et styles de développement », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 3, p. 553-570.
- SACHS I. (1976), « Economie et écologie », in. Samuel P. et al. (dir.) « *L'homme et son environnement. De la démographie à l'écologie* », p. 185-199.
- SACHS I. (1977), *Pour une économie politique du développement*, Flammarion, 307 p.
- SACHS I. (1980), *Stratégies de l'écodéveloppement*, Éditions Économie et Humanisme, Paris, 140 p.

- SACHS I. (1990), « L'écodéveloppement de l'Amazonie : Stratégies, Priorités de recherche, coopération internationale. », *Cahiers du Brésil Contemporain*, n° 11, p. 121-146.
- SACHS I. (1993), *L'écodéveloppement*, Syros, Paris, réédité en 1997.
- SACHS I. (1994), « Le développement reconsidéré : quelques réflexions inspirées par le Sommet de la Terre », *Revue Tiers Monde*, n°137, janvier-mars, p. 53-60.
- SACHS I. (1997), *L'écodéveloppement. Stratégies pour le XXIe siècle*, Syros, Paris, 123 p.
- SACHS I. (2002), « L'imbuvable remède, entretien avec I. Sachs », *Courrier de la Planète*, n° 68, p. 6-9.
- SACHS I. (2005), « Développement de la culture, culture du développement », *Liaison énergie-francophonie*, 3<sup>ème</sup> trim., p. 25-28.
- SACHS I. (2007), *La troisième rive. A la recherche de l'écodéveloppement*, Mémoires, Bourin Editeur, 401 p.
- SACHS I., VINAVER K. (1976), « De l'effet de domination à la *self-reliance* : techniques appropriées pour le développement », *Mondes en Développement*, Paris, n° 15, p. 482-491.
- SPASH C.L (2011), "Social Ecological Economics: Understanding the Past to See the Future", *American Journal of Economics & Sociology*, vol. 70, issue 2, p. 340-375.
- SIMEANT J. (2005), « Des mouvements nouveaux et globaux ? Sur les mouvements sociaux », 8<sup>ème</sup> Congrès de l'AFSP, Lyon, 39 p.
- STRONG (2001), *Ainsi va le monde*, Ed. Berger, 305 p.
- VIA CAMPESINA (2009), *Documents politiques de la Via Campesina*, 5<sup>ème</sup> Conférence, Mozambique, 17 au 23 octobre 2008, 222 p.
- VIA CAMPESINA (2010), *L'Agriculture familiale, paysanne et durable peut nourrir le monde*, 20 p.
- VINDEL B., JACQUET P. (2011), « Agriculture, Développement et sécurité alimentaire », in Jacquet P., Lorenzi J-H. (dir.) *Les nouveaux équilibres agroalimentaires mondiaux*, Presse Universitaires de France, Collection : Les Cahiers, Le cercle des économistes, p. 73-92.
- VIVIEN F.D. (2009), « Pour une économie patrimoniale des ressources naturelles et de l'environnement ».